



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09/10/2020

### Présents :

MME GONINET L.  
MME GRENIER M.C  
MME TARTRY- LAVEST A.  
M. BLANCHOZ P.  
M.DERBIAS J.L  
M. GARMIS F.  
M. GIRARD J.B  
M. MAURIN D.  
M. MAZELIER V.  
M. ORCIERE T.  
M. ROUVIDANT J.L.

### Absents excusés :

M. BRIVARY J.F (pouvoirs)  
M.DUROHANY (pouvoirs)  
M. MECKER A.

Présents : 11

Votants : 13

**Début de séance à 18h00**

### Compte rendu de la réunion précédente

*Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 24 Juillet 2020.*

### Convention d'adhésion CDG pour mise à jour de fiches de poste

*Approbation à l'unanimité de la convention d'adhésion à la rédaction et/ou mise à jour de fiches de poste. Consultable au siège.*

Suite au départ à la retraite de Mme JOURDAN Anne Marie, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe (poste toujours vacant), Mme MORIN Clarisse prend de nouvelles missions en collaboration avec M. LE DUC Pierric (Responsable du service technique).

Afin de déterminer leur rôle et une évolution de leurs missions au sein du SIAEP DORE ALLIER, M. Le Président a rencontré le jeudi 20 Août 2020, le service emploi-assistance du Centre de Gestion 63 pour la mise en place d'une convention d'adhésion à la rédaction et/ou la mise à jour des fiches postes.

Le CDG 63 a élaboré 3 fiches de poste projet : responsable du service technique, responsable du service administratif et un Directeur général des Services.

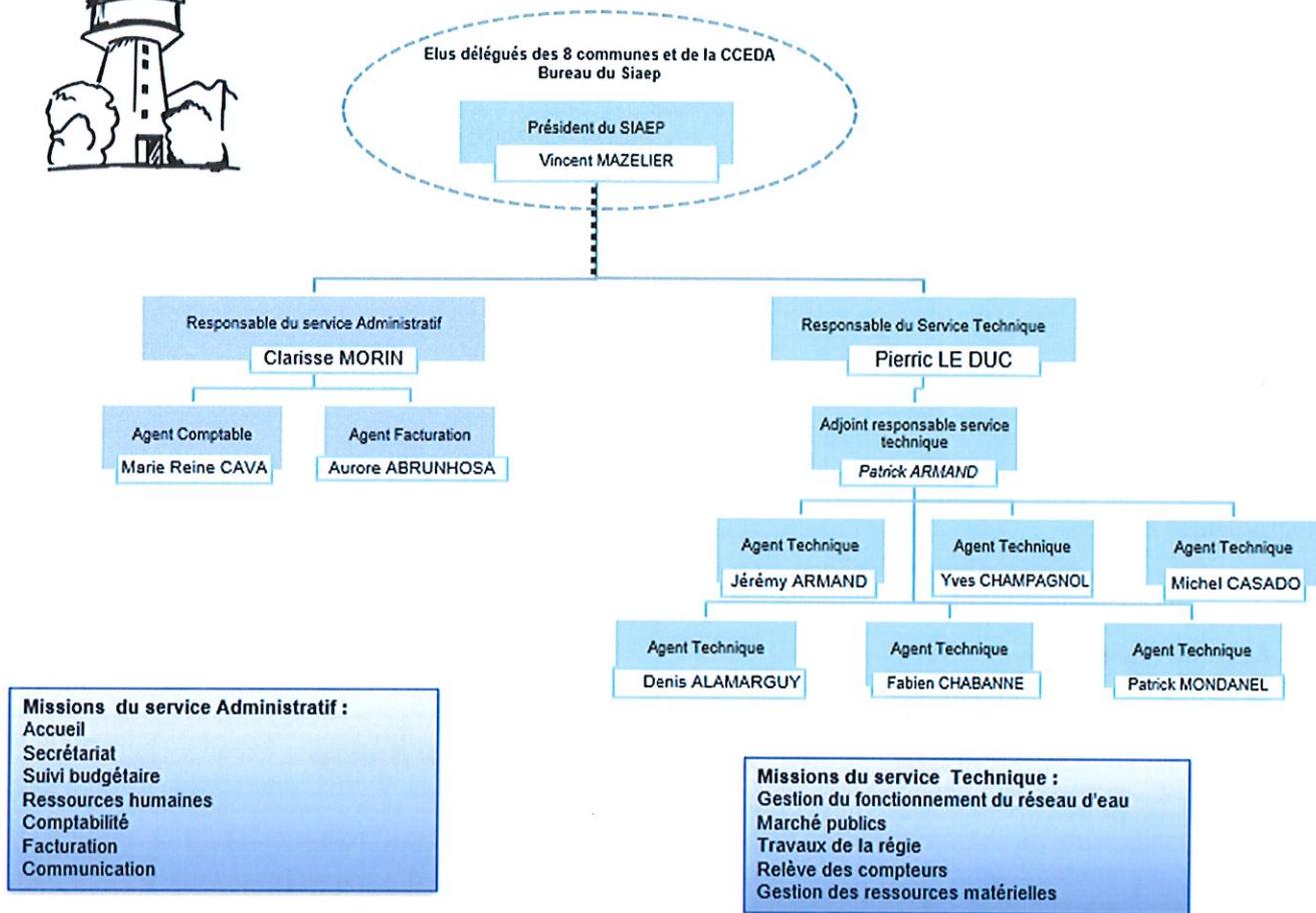
Le CDG 63 est rémunéré au tarif de 80 € pour une demi-journée.

Suite à ces travaux et après avis du CDG 63, le bureau du Syndicat a tranché et opté pour que M. LE DUC Pierric et Mme MORIN Clarisse se répartissent les missions du DG et soient responsables respectivement du service technique et administratif.

Pour information le nouvel organigramme du SIAEP DORE ALLIER :



## ORGANIGRAMME SIAEP DORE ALLIER



### Prime exceptionnelle Covid 19

Approbation à l'unanimité du versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie du COVID 19.

Le montant accordé aux agents du service technique et administratif est de 200 euros pour avoir assuré la continuité du service durant la période de confinement.

### Admission en créances

Approbation à l'unanimité de l'admission en créance éteinte pour un montant total de 60.80 €

RAYNAUD Didier

pour 60,80 €

(année 2015-commune de Vinzelles)

## Adhésion au paiement en ligne PAYFIP

*Approbation à l'unanimité à l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP titre entre le SIAP DORE ALLIER et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Consultable au siège.*

Le PayFIP développé par la DGFIP offre une facilité de paiement sécurisé des sommes dues via le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) avec l'identifiant impots.gouv.fr. Ce service permet des paiements par prélèvement et carte bancaire 24h/24 et 7jours/7.

Ce moyen de paiement sera mentionné sur la facture d'eau comme le DATAMATRIX, qui permet aux abonnés de régler leur facture dans un bureau de tabac habilité auprès de la DGFIP ou par voie habituelle avec le Tip à joindre au Centre des Encaissements de Lille.

Ce dispositif engendre des frais de commission à supporter par le Syndicat et à estimer sur le budget :

- ✓ 0.25 % du montant de la transaction + 0.05€ par opération
- ✓ 0.20 % du montant de la transaction + 0.03€ par opération pour un montant inférieur ou égal à 20€

Ce qui équivaldrait à un budget estimé de 1 100 € pour 30% des abonnés.

La réflexion sur l'imputation de cette nouvelle charge se posera ses prochaines semaines lors de l'élaboration des tarifs 2021 soumis au vote en décembre.

## RQPS 2019

*Approbation à l'unanimité de l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2019. Consultable au siège.*

Un document informatique sera transmis à chaque élu afin de présenter le RQPS 2019 à leur conseil municipal. Le SIAEP DORE ALLIER a remis en main propre ce RQPS 2019 lors de la réunion du Comité syndical. Il sera aussi adressé à la Communauté de Communes avec la délibération.

Le Comité syndical remercie les agents pour le travail effectué puisque le SIAEP DORE ALLIER a un taux de rendement satisfaisant de 80.4% avec un renouvellement des conduites de 3.06 kms et une connaissance précise de ses réseaux. Le point à améliorer est de mieux évaluer les pertes d'eau et avoir un renouvellement du réseau régulier.

## Programme travaux 2021

*Approbation à l'unanimité du programme des travaux d'AEP 2021. Document du marché des travaux Consultable au siège.*

Programme 2021 : projet de réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au lieu-dit Ocher, Route de Clermont à Lezoux, au lieu-dit Chez Mathe à Orléat et au lieu-dit Les Ravaux à Peschadoires.

La commission travaux du 08 septembre dernier s'est appuyé sur l'étude de la société SCOP SOMIVAL Ingénierie pour arrêter cette liste d'opérations.

Le montant des travaux estimé s'élève à 469 000 HT dont 422 000 HT de travaux.

Le choix des secteurs de renouvellement du réseau s'effectue en fonction du nombre de réparations sur une conduite et de la qualité de l'eau (nombre de purges).

M. Le Président rappelle le process pour la programmation des travaux – Il s'effectue à échéance de 2 ans afin de mutualiser les travaux des communes et du Syndicat et déposer les demandes de subvention avant le 15 octobre.

De plus, il rappelle que chaque commune décide du maintien ou du déplacement des Poteaux Incendie et de le prévoir lors des travaux.

Suite à cette approbation, le Syndicat demande la constitution du DCE (Document de consultation de l'entreprise) à notre Maître d'œuvre SOMIVAL.

Rappel sur le planning des prises de décisions et de la programmation des travaux :



## PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SIAEP DORE ALLIER

La programmation des gros travaux d'investissement sur conduites d'eau du syndicat doit répondre désormais à une règle de calendrier immuable :

Déroulé des opérations	Phasage
1. Propositions de travaux du SIAEP à partir des éléments récoltés en commission travaux et ceux proposés par le service technique	Janvier / Mars année N-1
2. Le choix du bureau d'étude Maitrise d'œuvre : consultation marché public	Mars / Mai année N-1
3. L'étude travaux du Maitre d'œuvre	Juin à Aout année N-1
4. Le choix arrêté du SIAEP en commission travaux après études et propositions des options du Maitre d'œuvre	Septembre année N-1
5. La demande de subvention au Conseil Départemental : date butoir du 15 octobre	Octobre année N-1
6. Le choix du prestataire des travaux : consultation marché public	Novembre / Mars année N
7. Les investigations complémentaires pour les recherches réseaux	A partir de Mai année N
8. La phase travaux	A partir de Mai année N



## Sanctions financières pour vol d'eau

*Approbation à l'unanimité d'une sanction financière pour vol d'eau d'un montant de 500 €.*

Suite à un constat d'un agent du Syndicat du remplissage d'un camion-citerne en toute illégalité sur la commune de Lezoux, une plainte a été déposée le 10 Août 2020 pour vol d'eau.

A cet effet il semble nécessaire de mettre un terme à cet acte illicite qui devient fréquent et perturbe le réseau d'eau potable : selon l'article 311-1 du code Pénal « le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui » donc tout prélèvement d'eau sans autorisation du SIAEP DORE ALLIER est considéré comme vol d'eau.

C'est pourquoi, il est nécessaire de notifier et de décider d'une sanction financière d'un montant de 500€ auxquels s'ajouteront des frais supplémentaires (frais de déplacement, frais de remise en état en cas de dégradation etc...). Cette mesure sera communiquée aux abonnés par message sur la facture annuelle. Un article dans le nouveau règlement de service (réactualisation prévue décembre 2020) détaillera la prise d'effet et les modalités.

Il est important de sensibiliser et responsabiliser chaque acteur sur cette ressource naturelle à protéger et à économiser.

**M. GIRARD J.B.** propose qu'il pourrait être envisagé de doubler le montant de la sanction en cas de récidive. Après discussion, l'ensemble du Comité syndical estime qu'une sanction d'un montant de 500€ est déjà dissuasive et qu'elle pourra être réitérée après récidive éventuelle.

**M. BLANCHOZ P.** conseille de budgéter un montant d'environ 4 000€ pour frais juridiques en cas de contestation de l'abonné. Ce conseil paraît judicieux et sera envisagé dans des frais d'honoraires lors de la programmation du budget 2021.

Il soumet d'élaborer une note aux Mairies afin d'informer de cette nouvelle mesure aux policiers municipaux puisqu'ils pourront nous signaler le vol d'eau ainsi que nous communiquer les coordonnées du fraudeur. Cette note sera préparée par les services et diffusée dans le courant du mois d'octobre.

**M. LE DUC Pierric** indique en outre que des courriers seront envoyés aux hydrocureurs afin de les informer de cette nouvelle prescription. **M. MAZELIER** soumet l'élaboration d'une convention entre les entreprises privées, les collectivités et le Syndicat pour les prises d'eau autorisées sur PI et BI.

## Questions diverses

- ❖ **Mme TARTRY LAVEST A.** demande les critères retenus pour le renouvellement du réseau. Ils sont évalués selon :
- ✓ le registre de casse (nombre de réparations effectuées sur une conduite dans un secteur) ;
  - ✓ la qualité de l'eau (nombre de purges effectuées dans un secteur) ;
  - ✓ la nature des conduites ;
  - ✓ la date de pose ;
  - ✓ la nature du sol ;
  - ✓ les projets des aménagements de surface des collectivités.

De plus des travaux réalisés par nos équipes en régie peuvent s'intercaler durant l'année, ce qui fait la force de la compétitivité du Syndicat.

- ❖ Mme TARTRY LAVEST A. évoque un projet de la protection du site de Bassinet en condamnant un chemin (Conservatoire d'Espaces Naturel Auvergne). La commune de Crevant-Laveine surveille les décharges sauvages et souhaite condamner le chemin.

M. LE DUC Pierric explique que le SIAEP a aussi des intérêts pour la fermeture de ce chemin.

Il serait judicieux d'organiser une table ronde pour prendre une décision qui permettrait un consensus.

Pour information, M. MAZELIER explique le Protocole de l'Etat de création de retenues d'eau pour l'activité agricole dans le Puy-de-Dôme, couplé avec l'étude sur l'Hydrologie, les Milieux, Les Usages et le Climat (HMUC). L'ensemble des acteurs institutionnels s'empare de ce sujet sur la qualité et la quantité d'eau disponible dans le département du Puy-de-dôme. Ce protocole est à rapprocher avec le projet de Syndicat départemental de l'eau pour l'interconnexion des réseaux piloté par le Conseil départemental 63.

- ❖ M. MAZELIER liste les dossiers en cours du Syndicat :

- ✓ Marché de travaux investissement renouvellement de conduites 2020,
- ✓ Marché de travaux investissement renouvellement de conduites 2021,
- ✓ Marché Maitrise d'œuvre programmation 2022 + gros investissements sur sites du SIAEP DORE ALLIER,
- ✓ Marché de travaux investissement puits sur champ captant de Charnat,
- ✓ Remplacement du matériel informatique, mise en place d'un Serveur Nas et sauvegarde réseau données,
- ✓ Choix gestion / remplacement du matériel dédié aux travaux : ex fourgon,
- ✓ Passage en IP pour télécommunication des ouvrages du SIAEP DORE ALLIER,
- ✓ Communication du SIAEP dans les bulletins municipaux locaux,
- ✓ Règlement de service du SIAEP,
- ✓ Travail sur le prix de l'eau et les différents tarifs appliqués,
- ✓ Rencontre avec la CCEDA et travail futur sur l'implication du SIAEP dans le projet PLUIH,
- ✓ Choix et ergonomie du site internet du SIAEP,
- ✓ Rencontre avec SATEA : schéma départemental de l'eau : implication et bénéfice pour le SIAEP,
- ✓ Contrat territorial 2020 2026 (préservation du puits de Vinzelles),
- ✓ Le dossier d'étude de prise de compétence d'entretien des P.I et B.I,
- ✓ Le S I G

## Agenda

**Détermination en cours de la date de la prochaine réunion : vendredi 4 ou mercredi 9 décembre à 17h00-**

**Sujets :** Budget Primitif 2021, décision modificative, tarification 2021, règlement de service, heures supplémentaires agents.

**Fin de séance à 21 h00**

Vu le Président,

M. MAZELIER Vincent

